Image not found or type unknown

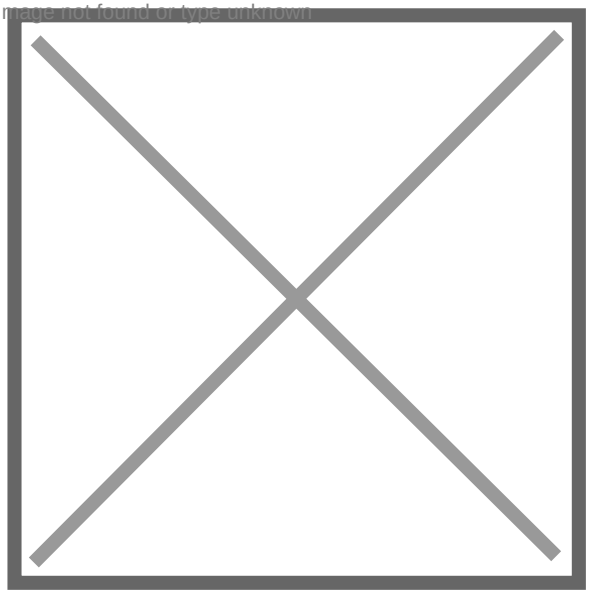

Aider moi pour mon divorce stp

Par **chouchouette**, le **24/02/2011** à **11:32**

Bonjour,

Mon mari me trompe est ce que je peut le faire mettre en garde a vue si on le voi av elle ?
Ai-je le droit de lui confiqué son telephone ? Peut- on le mettre son écoute ? Et est ce que ses sms émis et reçu peu etre surveillé (Il es en mobicarte)?
Au moment du divorce quels sont mes droits, par son infidélité ?
Quelles preuves sont valable pour l infidélité ?
Si je ne veut pas divorcé que peut qu il faire?

Merci de votre reponse

Par **amajuris**, le **24/02/2011** à **12:22**

bjr,
si vous ne voulez pas divorcer, il peut continuer à vous tromper.
cdt

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **12:28**

L'adultère n'est pas une infraction pénale donc la police n'a rien à voir dans l'histoire.
Lui confisquer son téléphone ? Vous le prenez pour votre enfant de 10 ans ou quoi ?
Quant à le faire mettre sur écoute,Oh on se réveille de son hibernation, on est au 21ème

siècle. S'il est infidèle et que ça vous gène, vous divorcez.

Par **chouchouette**, le **25/02/2011** à **09:25**

merci pour vos reponse

Par **celia58**, le **25/02/2011** à **10:54**

Malgré tout l'adultère est une faute vous pourrez le faire valoir devant le juge.

Article 242 du CODE CIVIL : Le divorce peut être demandé par l'un des époux lorsque des faits constitutifs d'une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage sont imputables à son conjoint et rendent intolérable le maintien de la vie commune.

Bon courage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés